Ite vos I

**Première Partie**

**Les frères franciscains d’Assise** (résumé)

Depuis 1972 le Mouvement Franciscain cherche à promouvoir la réunion et la collaboration de tous les religieux et laïcs qui se réclament de l’idéal de saint François. Assise en est devenu le centre pastoral continu accompagné de l’encouragement de son évêque Msgr. Domenico Sorrentino qui exige « une Eglise en mission avec François d’Assise » (Assise 2009).

C’est ainsi qu’est née l’idée pour un « Synode » de l’ensemble des familles franciscaines. Son but : croître dans la fidélité créative au charisme franciscain, dans un témoignage plus incisif et constructif. Ainsi nous vous invitons à un itinéraire de quatre ans.

**2015 :** Année de préparation : analyser et approfondir les évènements historiques de l’Ordre et son développement multiforme. Ce sera le travail des historiens. Puis proposer une vision théologique actuelle de la vie consacrée pour écarter les tensions et idées préconçues du passé et du présent. Mettre en évidence les points complémentaires qui pourraient avoir un effet conciliant.

**2016 :** 800me anniversaire du Pardon d’Assise. Saint François insiste sur le thème de la réconciliation. Ce sera l’occasion d’un parcours en vue de la purification de la mémoire.

11 juillet 2016 : grande célébration de toutes les famille franciscaines : moment de réconciliation fraternelle et de pardon pour toutes les fautes commises durant les siècles passés.

**2017 :** 500me anniversaire de la Bulle Papale *« Ite vos »*. Dans le pluralisme culturel actuel, il est important de proposer un style de vie fraternel, une clarification de la terminologie et des contenus afin d’établir un vocabulaire d’entente. Les termes de liberté, unité, fraternité, pauvreté, pénitence, conversion sont interprétés de diverses manières et provoquent de l’incompréhension. P.ex. la parole « liberté » issue de la Révolution Française se veut dan le sens : se libérer de … (des régimes totalitaires, des principes religieux, des traditions) tandis que dans le langage hébraïco-chrétien et par conséquence franciscain le terme signifie « être libre pour … » (servir, obéir, croire). Il faut s’émanciper d’une confusion babylonienne pour trouver en toute humilité pour redécouvrir une nouvelle Pentecôte par des rencontres culturelles et spirituelles. Communautaires et interdisciplinaires à l’écoute du Saint Esprit : apprendre à se comprendre, à communiquer, à parler un même langage, et ainsi traduire en termes actuels les valeurs de la tradition chrétienne et franciscaines : liberté, unité, fraternité, pauvreté, minorité, service, accueil, autorité, paternité.

Du 29 mai au 2 juin nous prévoyons un genre de « Chapitre » pour discerner et élaborer les lignes directives en vue d’une nouvelle évangélisation en vivant p. ex. une expérience d’inter-obédience et organisant des activités formatives, missionnaires, pastorales, caritatives aux niveaux locaux, provinciaux et au sein des Conférences.

**2018 :** sera la mise en œuvre des projets élaborés en « Chapitre », en collaboration avec les Clarisses et les fraternités franciscaines laïques. Il s’agira de définir notre mission, sa redécouverte et une motivation renouvelée pour le salut de tout le genre humain. « La nouvelle réalité fraternelle sera une mission de témoignage ». Collaborer ensemble signifie : une fraternité locale insérée au programme diocésain ! Une fraternité missionnaire « ad gentes » ! Une fraternité engagée dans les œuvres de charité et les œuvres sociales ! etc.

**TEXTE DE LA BULLE PAPALE « *ITE VOS »***

**LÉON ÉVÊQUE**

*Serviteur des Serviteurs de Dieu*

Allez dans ma vigne, dit ce chef de famille qui avait planté une vigne, le Sauveur du monde et notre Rédempteur Jésus Christ. ; et bien qu’il ait soin de tous et dirigea tout ce qu’il a fait, il suivit de prêt, entre autres plantations qu’à travers lui le Père planta sur le terrain de l’Eglise militante, une toute particulière avec tant d’amour à la considérer partout comme son propre bien. Il prit si attentivement soin de cette vigne en engageant des agriculteurs zélés, assidus et fidèles pour les envoyer incessamment, certains à la première heure du matin, d’autres à la troisième heure, puis à la sixième, neuvième et jusqu’à la dixième et onzième heure. Voici le Saint Ordre des Frères Mineurs, qui, encore jeune plante imbue de sainteté irrigua grâce à des hommes apostoliques telles des branches qui s’étendent de mer en mer et du fleuve jusqu’aux confins du monde, par monts et vallées, arrosant la terre du vin de la sagesse et de la science. Voici la religion sainte et immaculée dans laquelle on contemple la présence du Rédempteur, comme à travers un miroir sans tache ; grâce à elle on admire le mode de vie du Christ et des apôtres ; elle présente aux yeux du peuple chrétien la norme des premiers fondements de l’Eglise ; et finalement rappelle tout ce qui est Divin, Angélique, à la plus haute Perfection et en tout conforme à Jésus Christ, pour pouvoir la déclarer de bon droit son propre bien.

Pour cultiver cette vigne, ce chef de famille envoya de bon matin, au lever du soleil, *l’Ange qui monte de l’Orient avec le signe du Dieu vivant,* le bienheureux François, qui, avec des hommes d’une admirable sainteté, a posé les premiers fondements de cette vigne. A leur suite, à la troisième heure, succédèrent des religieux qui, guidés par le bienheureux Bonaventure, ont réparé avec la force et l’aide de la Sainte Trinité les murs de cette vigne proche de la ruine. Après eux, comme à la sixième heure, arrivèrent certains frères fervents d’esprit, confortés par le Saint Concile de Vienne, comme envoyés par Dieu, pour reconduire la rigueur de la discipline à ses débuts, rigueur pratiquement disparue. Puis, à la neuvième heure, heure de la mort du Seigneur, quand surgirent des agriculteurs de vigne scandaleux et de jour en jour pires, le Seigneur suscita l’esprit d’un adolescent, ou plutôt de quelques frères sous le guide et l’autorité du bienheureux Bernardin, héraut du Nom de Jésus, confiant au soutien du Concile de Constance, pour vivifier l’Ordre qui languissait, même était quasiment mort. En ces derniers temps, pratiquement à la dernière heure, apparurent d’autres hommes zélés de la maison d’Israël qui taillèrent les buissons sacrés, démolirent les temples, et, où *abondait le péché,* prirent soin, avec l’aide du Seigneur, *pour qu’abondât la Grâce,* introduisant un modèle de réforme. Mais, comme parmi les vignerons de la parabole évangélique, quand ces derniers furent récompensés à l’égal des premiers, un grand cri s’éleva, comme l’attestent les Rois, les Princes, les Communautés et les peuples. Nous avons eu connaissance de litiges, de batailles, de luttes parmi certains frères de cet Ordre religieux concernant la supériorité ou nivellements d’autorité qui augmentaient de jours en jours partout dans le monde.

Cependant, Nous qui dès notre jeune âge avons manifesté une ardente dévotion aux Frères de cet Ordre et à l’Ordre entier, Nous sommes maintenant ardemment amené à éteindre ce genre de litige des agriculteurs et à calmer les murmures, à l’exemple de cet administrateur évangélique, considérant surtout les fruits abondants provenant de leur vie exemplaire et doctrine sublime.

Nous y sommes contraint, à cause de l’ordinaire préoccupation de l’office et du gouvernement pastoral que Nous soutenons, bien que sans mérites, et aussi en considération les requêtes et prières continues et incessantes qui nous parviennent de la part de Princes Chrétiens, en particulier de nos très chers fils en Jésus Christ, de Maximilien, élu Empereur, et de François, le très chrétien Roi des Français, et de Charles le Catholique des Espagnes, et de Henri VIII d’Angleterre, et d’Emmanuel du Portugal, de la famille d’Anjou, et de Louis de Hongrie et Bohème, et de Sigismond de Pologne, ainsi que de Christian de la Dace, de Rois illustres, et de quelques autres Princes, Ducs, Comtes, Peuples et Communautés : prières et supplications qui nous incitent à faire cesser de telles divisions dans l’Ordre de saint François.

Après avoir désigné en Consistoire secret quelques-uns parmi nos Vénérables Frères Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, nous leur chargeâmes de l’office et confiâmes la tâche de scruter diligemment les causes et l’origine de telles dissensions et divisions et de traiter en profondeur les remèdes opportuns pour apaiser les litiges mentionnés. A la suite d’un long examen et de mûres discussions, il nous en ont fait un rapport très fidèle et détaillé. Et Nous-même, après avoir soupesé avec ultérieure attention les questions par eux traitées et examinées, afin d’arriver à la concorde, et aussi après avoir délibéré dans notre Consistoire, avec eux et les autres Cardinaux, en unanimité nous jugeons pourvoir au dit Ordre de manière suivante.

Nous avons surtout constaté que le contraste entre prélats, l’inamovibilité de certains, la vie non réformée d’autres frères, sont les causes principales de tels litiges et divisions. Voilà pourquoi Nous voulons et ordonnons que, conforme à la règle du bienheureux François, un unique Ministre Général soit préposé à l’Ordre entier, avec plein pouvoir sur chacun et tous les frères du même Ordre. A lui tous les frères susnommés sont tenus d’obéir fermement en tout ce qui n’est pas contraire à Dieu, leur âme et la Règle. Ce Ministre Général exercera l’office du généralat au maximum durant six ans. S’il apparaissait à l’ensemble des Ministres Provinciaux et Custodes que durant ce lapse de temps ce Ministre Général ne fût en grade d’accomplir son service pour l’utilité commune, les Frères à qui compète l’élection du Ministre Général, seront tenus, au nom du Seigneur, d’en élire un autre. L’élection du successeur devra se faire uniquement par les Ministres Provinciaux et Custodes Réformés, tant cisalpins que transalpins, en Chapitre Général du dit Ordre, en la fête de la Pentecôte, à l’endroit que le Ministre Général aura retenu opportun de désigner au Chapitre immédiatement précédent. A ce Chapitre sont tenus participer tous les Ministres, Custodes ou ayant voix actives, soit (Cismontani / Ultramontani) cisalpins que transalpins (vus de Rome). Et pour que le Chef n’apparaisse difforme de ses membres, nous voulons et ordonnons qu’aucun Frères ne puisse être élu Ministre Général, s’il ne mène pas une vie réformée et ne soit reconnu tel par la communauté des Réformés. A cette élection du Ministre Général, nul n’ait voix, s’il n’est pas réformé, ou ne soit reconnu tel par la Congrégation des Réformés. Si à l’avenir on voulait introduire quoi que ce soit contraire à ces prescriptions, cela sera considéré comme nul. L’élection du future Ministre Général sera célébrée à la prochaine fête de Pentecôte au couvent de l’Aracoeli à Rome, selon une autre disposition de notre part, contenu dans la lettre sous forme de Breve : Nous avons établi que la dite élection du Ministre Général soit célébrée par tous les Ministres et Custodes Réformés, Vicaires et Discrets des Frères de l’Observance ou de Famille. Et pour que la dite élection du Ministre Général soit faite selon la dite Règle par les Ministres Provinciaux et Custodes, qu’elle soit célébrée librement selon l’intention de la Règle même, et sans aucune inquiétude. Nous ordonnons et établissons que ceux-ci sont les vrais Ministres et le sont par effet de l’élection. En outre Nous déclarons qu’aussi leurs Discrets sont Custodes. En ce qui concerne les autres Frères Réformés, nous voulons que dans les Provinces où les Ministres pour l’heure ne sont pas réformés et non considérés tels, et où se trouvent certains couvents réformés, deux frères élus des couvents réformés, selon la teneur d’autres de nos lettres sous forme de Breve, remplacent, pour cette fois, les voix des Ministres non réformés. Puis nous concédons aux frères de la Congrégation de frère Amédée des Clarétains, du Saint Evangile ou du Capuchon, qu’il puisse de chaque Province où ils ont des couvents, outre leurs Vicaires, pour cette seule fois, avoir deux voix. Nous définissons et déclarons aussi que cette élection du Ministre Général, faite par les dits frères, est canonique selon la Règle des Frères Mineurs et conforme à la forme transmise par le bienheureux François dans la Règle. Et afin que dans ce même Ordre, pour autant que possible avec Dieu, l’on puisse conserver la paix et maintenir la charité entre Frères cisalpins et transalpins, Nous ordonnons que, si le Ministre Général, comme déjà dit pour six ans, fût élu parmi les frères cisalpins, on devra élire pour les six années suivantes un membre parmi les frères transalpins. Nous voulons que ce mode alternatif d’élection soit conserver en perpétuité parmi les Frères.

Comme nous constatons que cet Ordre s’est répandu de manière merveilleuse dans toute la chrétienté et pour qu’à cause de cette expansion le bénéfice du soin pastoral ne diminue, Nous jugeons que quand le Ministre Général vient élu parmi les Frères Cisalpins, on instituera un Commissaire Général pour les zones transalpines, à élire par les mêmes Frères transalpins ; le Ministre Général lui accordera le devoir de présider les transalpins, selon ce que le Chapitre Général jugera le plus opportun : toutefois de manière que le dit Commissaire soit de toute façon soumis au Père Général, comme les Prélats de l’Ordre sont tenus à obéir selon la Règle. Si par contre le Ministre Général fût élu parmi les Frères transalpins, alors on devra instituer un Commissaire Général Cisalpin, de même manière comme établi ci-dessus pour le Commissaire Transalpin. Le dit Commissaire Général exercera sa fonction seulement pour trois ans, après ce lapse de temps, on devra pourvoir à un nouveau Commissaire de la part du Ministre Général, par élection faite comme susmentionné, selon ce qu’il paraîtra opportun aux Frères transalpins ou cisalpins.

Le Ministre Général pourra s’absenter du lieu qu’il a choisi pour ses six ans de service et se transférer en d’autres lieux de son choix ; durant le temps de son absence, il pourra laisser un Commissaire à sa place, avec le consentement du Définitoire du Chapitre Général. Et si dans ces parties dans lesquelles durant les six ans il n’y aurait pas de Commissaire Général, le Ministre Général sera tenu à célébrer un Chapitre Général durant le premier triennal des dits six ans, auquel conviendront les électeurs de cette partie (de l’Ordre), de laquelle il a été pris ; et de même il devra célébrer un autre Chapitre Général dans la partie où il n’a pas été pris, soit personnellement, soit au moyen de son Commissaire, où tous les électeurs de cette partie devront intervenir ; ou alors on procèdera dans cette question comme le Ministre Général avec le Chapitre Général aura opportunément décidé.

En outre, en ce qui concerne les Ministres Provinciaux dans les Provinces dans lesquelles pour le moment ils ne sont pas réformés ou pas considérés comme tels, Nous décidons et ordonnons que les Vicaires des Frères de l’Observance, ou de Famille des Provinces respectives soient dès maintenant et pour toujours sans contestation Ministres de ces mêmes Provinces ; ils devront en outre être appelés Ministres ; à eux Nous soumettons pleinement chacun et tous les Frères, ainsi que, comme susmentionné, leurs maisons et lieux où ils habitent, dans les Provinces respectives. Et Nous concédons au Général et aux autres Ministres Provinciaux, dits *de famiglia,* la même autorité et le même pouvoir qu’ils jouissaient auparavant et Nous décidons que se soit considéré à perpétuité. Et Nous commandons au Frères susnommés, aussi à ceux qui observent purement et simplement la Règle de saint François, qu’ils obéissent en tout, selon la Règle, aux dits Ministres, en tant que vrais Ministres déclarés et constitués par Nous.

Enfin, pour qu’il n’advienne pas que l’Ordre ne périclitât à nouveau, à cause de l’inamovibilité des Ministres Provinciaux, Nous voulons et ordonnons que les dits Ministres Provinciaux ne peuvent continuer leur mandat outre les trois ans et qu’ensuite ils soient considérés par tous les Frères comme déchus de leur mandat. Toutefois ils pourront, durant ces trois ans, être démis de leur fonction dans les Chapitres respectifs, que l’on célèbre selon la Règle et la coutume, au cas ou ils ne seraient plus aptes à assumer la charge. La même chose vaut aussi pour les Custodes en cette matière.

Personne ne peut être élu Provincial ou Custode, et ne peut avoir voix pour leur élection, s’il ne mène pas une vie réformée, ou s’il n’est considéré comme tel par la communauté des Réformés dans la Province où il devra assumer cette tâche. Toute tentative pour contrevenir à ce sujet, devra être ipso facto considérer comme nul et non valide.

Comme du reste on fera fréquemment mention des Réformés qui observent purement et simplement la Règle de saint François, nous voulons et déclarons que, sous cette dénomination, sont compris tout un chacun des Frères suivants : les frères de l’Observance, soit de la famille qui sont réformés sous les Ministres, ceux du frère Amédée des Colletains, des Claréens, du Saint Evangile ou du Capuchon, ceux des Déchaussés ou autres dénominations similaires, et qui observent la Règle du Bienheureux François purement et simplement : nous unissons tous ceux-ci à perpétuité en une seule corporation, De manière à abandonner à l’avenir toute dénomination susmentionnée, ils seront appelés *Frères Mineurs de Saint François de la Règle de l’Observance,* tous ensemble ou séparément. Et tous ceux-ci pourront et devront être appelés ainsi. Tout un chacun uni, comme déjà dit, doit se soumettre en tout et pour tout, selon la Règle, aux mêmes Ministres Généraux, Provinciaux et Custodes, dans les Provinces où ils demeurent. Les Conventuels, ensuite, qui vivent selon les privilèges, doivent se soumettre aux mêmes Ministres Généraux et Provinciaux, comme il sera établi dans nos lettres de prochaine publication.

Pour éliminer totalement toute occasion de dissension dans l’Ordre, tout scandale et partialité, Nous ordonnons fermement et commandons, sous peine d’excommunication *latae sententiae,* encouru *ipso facto,* de laquelle personne ne peut être absout, excepté in *articulo mortis,* sinon par Nous ou par le Saint Siège. Qu’aucun Frère de l’Ordre de Saint François ne nomme un autre Frère du même Ordre avec malice ou dérision ou méchamment :*Privilégié, Collétain, Bulliste, Claréen, de l’Evangile ou du Capuchon, Bigot,* ou d’un autre nom quelconque, même d’une nouvelle dénomination ; de même, si à l’avenir, prenant occasion des divisions précédentes de l’Ordre, et à partir de Notre union et institution faites par grâce de l’Esprit Saint, des Frères devaient se moquer, injurier, offenser des Frères de quelque manière que ce soit, ou si ceux-ci devaient considérer les remarques comme telles. Aucun Frère, soit clerc ou laïc, n’utilisera plus malicieusement ces expressions moqueuses envers les autre Frères et ceux qui les soutiennent. Tous les Frères de ce même Ordre devront entre eux et de la part des autres se nommer *Fratres Minores,* comme déjà mentionné, ou alors *de Saint François.*

Nous établissons en outre, qu’aucun Frère Réformé ne peur être envoyé, ni d’un Prélat de l’Ordre, ni même du Ministre Général, dans un couvent non Réformé, ou retenu tel. A moins que les Chapitres Provinciaux ne considèrent un moindre mal le transfert d’un frère dans un couvent non réformé plutôt que de le garder parmi les réformés ; dans ce cas les Prélats pourront envoyer un ou plusieurs Frères dans un couvent non encore réformé.

Nous commandons sous peine d’excommunication *latae sententiae* tout un chacun des Conventuels vivant selon les privilèges, Prélats et Frères, à ne pas se permettre d’ accueillir les dits Réformés, si non de manière indiquée. Nous ordonnons aussi, sous les mêmes peines, aux Frères Réformés, de ne pas s’éloigner de l’obéissance de leurs Ministres.

Et pour éviter que soient introduites de nouvelles institutions *(sectae)* dans cet Ordre, au risque de causer de nouvelles rixes, Nous imposons et commandons fermement qu’à l’avenir aucune institution *(secta)* ou réforme ne devra être introduite dans cet Ordre ; ou que cela se fasse sans le consentement explicite du Ministre Général ou des Provinciaux Réformés dans les respectives Provinces ; de manière toutefois que ces réformes soient soumises en tout au Ministre Général et aux Provinciaux réformés, selon la Règle, comme Nous Nous sommes prononcé ci-dessus à propos des Réformés.

Et Nous soumettons et incorporons, dans les respectives Provinces, qu’à perpétuité toutes les maisons, lieux et ermitages soient tenus en possession par les Frères de l’Observance ou Famille, ou par d’autres frères communément appelés réformés, soumis aux Ministres institués et approuvés par Nous. Nous voulons que ces lieux soient tenus en possession et gouvernés à perpétuité par ces mêmes Ministres et par leurs successeurs réformés. Nous révoquons et annulons toute controverse issue de telles questions portées devant un quelconque juge ordinaire ou un Délégué ou devant des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, ou devant le Cardinal Protecteur, ou d’autres Auditeurs de notre Palais Sacré ou des Commissaires Apostoliques, soit de la Curie Romaine ou en dehors de celle-ci, soit parmi les Prélats et leurs sujets, en un quelconque état ou instance, soit concernant les possessions et pétitions, même le *spolio*, sous aucun prétexte, bien que précédemment ils fussent soumis à l’obéissance des Chapitres des Frères Conventuels du dit Ordre ; et Nous imposons le silence absolu à toutes les parties.

Nous cassons et annulons aussi les sentences et procès sur cette matière, promues par quelconque juge avec quelconque conséquence, bien que ces litiges puissent intéresser les lieux et les biens des Frères, reçues de quelque part que ce soit ou pour tout autre motif. Aussi Nous commandons, ordonnons, imposons aux Frères Conventuels, à quelconque juge ou autre, à ne pas présumer vouloir attenter, procurer, juger ou prononcer, soit en tribunal ou en dehors, quoi que ce soit contre Notre déclaration, institution, innovation, union et incorporation, sous peine d’excommunication *latae sententiae,* et privation des bénéfices obtenus, et aussi de l’inhabilité d’en obtenir d’autres à l’avenir, même s’il s’agissait ou s’agira à l’avenir d’une charge de Notre part ou si ces litiges concernaient des lieux de Frères ou des biens reçus ou de tout autre question.

Enfin, pour que, selon les exigences des lieux et des personnes, chaque chose soit sagement régler en vue du maintien de la réforme qui, grâce à Dieu, est déjà introduite dans toute la chrétienté, Nous voulons ordonner et établir qu’en vue du Chapitre Généralissime, à célébrer dans un proche avenir, l’on désigne quelques Frères doctes et experts parmi les plus sûrs, choisis des diverses régions, qui recueilleront ensembles ce qu’ils jugeront opportun en vue de maintenir la Réforme, l’Observance de la Règle et l’exécution due à Notre constitution pour être approuver par tout le Chapitre ou par sa majorité. Que finalement ceci soit muni de Notre patronage par la confirmation Apostolique.

Au moyen de ces écrits Apostoliques Nous commandons à l’actuel Auditeur de la Chambre Apostolique, à tous les Archevêques, Evêques et Prélats et tout autre personne constitué en dignité apostolique de publier solennellement Notre lettre présente et tout ce qu’elle contient, là et où ils le jugeront opportun. Ils soutiendront par leur autorité une défense efficace chaque fois que le Général et les Ministres Provinciaux Réformés ou qui que soit parmi eux en fera la demande. Ils feront de sorte que chacun puisse en jouir et bénéficier en toute paix, sans permettre qu’ils soient indûment molesté par qui que soit. Les désobéissants seront réprimer au moyen de mesures et censures ecclésiastiques ou autres remèdes juridiques en faisant éventuellement aussi recours au bras séculier.

Malgré quelque Lettre Apostolique et Indultes , même de la part du Sacré Concile de Constance, nous dérogeons explicitement, malgré quelque opposition, aux formalités et clauses supérieures et insolites accordées ou éventuellement à accorder à l’avenir aux Frères, Familles, Congrégations, Dénominations, ou de quel auteur ou fondateur que ce soit, Conventuels ou Réformés, sous une quelconque dénomination, ou appartenance à cet Ordre, même si elles devaient être de nature à faire mention spéciale, explicite, particularisante et littérale.

Et puisqu’il sera difficile à faire parvenir Nos lettres présentes en tous lieux où il faudrait, Nous voulons et décrétons avec autorité apostolique que les copies soient munies du sceau d’un notaire publique et d’un Prélat ecclésiastique, et soient retenues dignes de foi, comme s’il s’agissait d’originaux.

Il ne sera permis à personne de contester la valeur ou témérairement s’opposer à cette page de Notre institution, définition, soumission, déclaration, union, statut, suggestion, incorporation, convocation, imposition, cassation, extinction, imposition, précepte, commandement, dérogation, volonté et décret. Si quelqu’un présumait de le tenter, qu’il sache qu’il subirait la colère du Dieu Toutpuissant et des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à S. Pierre, année de l’Incarnation du Seigneur 1517, 28 mai, 5me année de notre Pontificat.

(selon la traduction italienne de Bembo Tommaso de Binis)

**DEUXIÈME PARTIE**

**APPROFONDISSEMENT HISTORIQUE ET THÉOLOGIQUE**

CHAPITRE PREMIER

**Parcours des évènements de la *ITE VOS***

**Espoirs déçus de la *BULLA UNIONIS***

***Dans le contexte de la « Grande Histoire ».***

Pour évaluer la portée historique effective de la *Ite vos,* il est inévitable de l’insérer dans le contexte des évènements européens e papales entre les dernières décennies du 15me et les premières du 16me siècle, période tourmentée et complexe pour l’histoire de la société, déchirée par des guerres pour la suprématie territoriale, combattues par les grandes puissances européennes. La papauté en fut complètement impliquée : l’Eglise toute entière était sollicitée de toute part à une profonde réforme *in capite et membris,* programme qu’aurait dû assumer le concile convoqué au Latran en 1512 et conclus en 1517, malheureusement sans aucun résultat notable. Au même moment la structure de l’Eglise et toute la société civile étaient secouées par la tempête du Protestantisme. De plus, l’horizon géographique et historique était en train de s’élargir démesurément et accaparait toute l’attention des puissances politiques et des acteurs religieux dans « la course vers le Nouveau Monde ». Parmi ces acteurs, les Observants se distinguèrent particulièrement, cherchant à élargir les frontières de la Chrétienté, avec parfois des supports et des méthodes discutables.

Dans ce contexte, les évènements traumatisants et de vaste portée qui secouèrent le territoire italien durant plus de vingt ans (1494 – 1527), avaient une importance relative, bien qu’ils impliquaient les principaux souverains d’Europe. Il s’agit des « Guerres d’Italie » qui finirent par un massacre retentissant et tragique, appelé « Sacco di Roma » qui secoua la capitale de l’Eglise d’Occident et la papauté, contestées par la plupart des souverains auxquels Rome s’était laissé embrigadée dans les luttes pour la suprématie des grandes puissances. Durant le mois de mai en 1526, le pape Clément VII avait formé une ligue contre Habsbourg et, en réaction, en 1527, Charles V lança contre Rome ses lansquenets, mettant en risque la vie du souverain pontife qui grâce aux Suisses put se sauver en se réfugiant au Château Saint Ange.

Entre-temps une menace mortelle surgit de la part de l’empire Ottoman qui visait le cœur même de la chrétienté, après avoir occupé une bonne partie des pays de l’Europe sud – orientale. Dans ce contexte se multiplièrent les prophéties sur la fin de l’Eglise romaine et de l’Empire, c'est-à-dire la fin de l’histoire séculaire de l’Europe.

***La papauté des premières décennies du 16me siècle et les aspirations de la chrétienté***

Le frère Cordelier Julien de la Rovere, neveu de l’autre Cordelier, le pape Sixte IV, fut lui-même élu pape en 1503 sous le nom de Jules II, Ses contemporains le considéraient de « nature énergique et terrible ».Il mit toute son énergie à consolider politiquement le pouvoir de l’Etat Pontifical. Les problèmes urgents de la chrétienté en vue d’une réforme en profondeur lui étaient de moindre importance. Même le cinquième Concile du Latran convoqué par lui et initié le 3 mars 1512, ne répondait pas à priori aux exigences de la réforme spirituelle de l’Eglise. Il devait surtout contrecarrer l’ »initiative conciliaire » du roi de France Louis XII qui avait convoqué une assemblée d’évêques à Pise en 1511 qui, malgré la maigre participation (6 cardinaux, 24 évêques, quelques abbés, juristes et théologiens, en majorité français) voulait se présenter comme Concile oecuménique.

Sous le pontificat de Jules II, l’espoir de voir enfin un « pape angélique » se fit de plus en plus vif. Il fallait restaurer l’Eglise de manière éminemment pastorale jusque dans les plus hautes sphères de la chrétienté. L’insistance de ces revendications se trouvent dans un texte de Paul Giustiniani et de Pierre Guerini envoyé au nouveau Pontife récemment élu en mars 1513, Léon X. La lettre date de l’été 1513 : *Libellus ad Leonem X.* Les auteurs insistent sur la possibilité du pape à instaurer une réforme morale et institutionnelle de l’Eglise romaine. Avec l’avènement de Jean de Medici sur le trône pontificale, beaucoup espérait voir se concrétiser la promesse d’un nouveau printemps religieux pour l’Eglise et la fin de l’implication pontifical dans les tragiques guerres d’Italie. Les intentions du Pape paraissaient en fait pacifiques dans les tentatives de mettre d’accord les souverains européens. Pourtant, le pape Léon fut contraint à prendre acte de l’inefficacité de ses interventions en faveur de la paix, face aux grandes puissances qui immédiatement après son élection attisèrent à nouveau les opérations belliqueuses pour la suprématie sur la péninsule italienne. Il essaya alors une politique prudente pour sauvegarder un rôle arbitrale de la papauté. Mais par la suite il fut lui-même impliqué dans la tourmente en voulant réaliser les aspirations de son neveu Laurent de Medici au sujet du Duché d’Urbino en déclenchant la « Guerre d’Urbino » qui pris fin en octobre 1517 après huit mois de conflit armé. Ce fut précisément l’année où fut publiée la Bulle, argument de notre sujet. Mai bien d’autres évènements plus graves secouèrent en cette année l’Eglise d’Occident.

***1517 : année de tourmente pour l’Eglise d’Occident***

Le 5me Concile du Latran prend fin le 16 mars 1517. Le problème lancinant de la réforme *in capite et membris* auquel le Concile aurait dû imposer des directives autoritaires, resta substantiellement sans effets concrets, car traité de manière inadéquate. Devant les exigences revendiquées de tout horizon, les décrets conciliaires – dont certains semblaient aller dans le bon sens – restèrent plus que modestes et surtout inefficaces en terme de réforme morale et de l’indispensable renouveau doctrinal.

Un spécialiste de l’histoire des Conciles des débuts de l’ère moderne, émet des propos sévères : « Les décrets du 5me Concile du Latran seront étouffés par l’insouciance du pape (…) et la mauvaise volonté de la Curie romaine, peu désireuse de changer leurs propres habitudes (…) Le seul acquis durable du Concile fut d’avoir une fois pour toutes mis fin aux théories conciliaires en reconnaissant la supériorité de la papauté dans les affaires de l’Eglise. « Indifférence du Pape » et « mauvaise volonté de la Curie romaine », deux facteurs d’alors, et pas seulement d’alors, sont les raisons qui historiquement ont rendu inefficaces les décrets conciliaires.

Et voilà qu’apparaît un acteur bien plus vigoureux comme détonateur de la révolte d’une grande partie de la chrétienté occidentale. « L’entrée en scène de Martin Luther, six mois après la fin du Concile, et la formidable accélération du processus réformateur d’une bonne part de la chrétienté occidentale, rendirent illusoires les mesures que le Concile avait prévues, même si elles avaient été appliquées » (M. Venard). En effet, en cette même année 1517, les thèses de Luther vinrent à leur maturation et leur développement successif provoquèrent la rupture définitive à l’intérieur de l’Eglise d’Occident. Le 31 octobre 1517, le frère Augustinien publia ses fameuses 95 thèses qui fomenta la révolte contre l’Eglise de Rome, révolte qui trouva un terrain fertile auprès de maints princes allemands avec toutes les conséquences traumatisantes pour l’Eglise romaine et toute la chrétienté d’Occident. Malheureusement Léon X sous évalua, du moins au début, la portée du phénomène considérant le mouvement des « bégaiements de religieux ».

***La « Ite vos » et ses précédents***

La lettre apostolique resta un « épisode mineur” au sein du contexte complexe des bouleversements qui secouèrent l’Europe à cette époque. Son « histoire », ses antécédents et ses conséquences n’ont guère eu d’attentions dans les récits historiographiques concernant la fin du 15me et le début du 16m siècle. Même les comptes rendus spécialisés qui relatent de cette époque, ni ses principaux acteurs, ni même Léon X ne font références à ces faits qui pourtant touchent toute la vie interne de l’Ordre franciscain. Pour en trouver quelques traces nous devons nous référer aux études historiographiques franciscaines spécialisées.

Et pourtant ces évènements ignorés par la « Grande Histoire » impliquent des acteurs d’une histoire bien plus vaste jusqu’au plus hauts niveaux de la politique internationale. La Bulle rappelle les pressions de la part de bien des régnants et gouvernants de l’époque, comme les rois d’Espagne, la monarchie française, la République de Venise qui exigeaient la solution des oppositions qui déchiraient l’Ordre franciscain.

Mais des motifs plus contingents poussèrent le Pape à tenter une union entre franciscains en émettant des dispositions en faveur du noyaux plus vigoureux et actif, à savoir celui des frères de l’ Observance. Léon X avait à cœur de vouloir équilibrer la situation financière de la Curie romaine qui souffrait à cause de fortes dépenses pour le maintien des initiatives politico-militaires. Aussi fallait-il soutenir les énormes dépenses pour la fabrique de St. Pierre. A partir d’une tradition séculaire, pour le soutien économique de la réalisation des lieux de culte on sollicitait et on « primait » les donateurs par la concession d’indulgences. Comme il s’agissait de la basilique principale de l’Eglise d’occident, l’occasion était bonne pour recueillir des fonds par l’attraction extraordinaire de la Rémission. Les prêches à ce propos furent confiées au Dominicain Jean Tetzel. Il fut un tel promoteur et de manière si préjudiciable que l’on parla, non sans raison, d’une « vente extraordinaire », Et aussi certains frères de l’Observance, souvent abusés et ignorants, se laissèrent traîner dans cette mouvance. Les fonds recueillis par eux étaient de beaucoup supérieurs aux prédicateurs d’autres Ordres et ne pouvaient qu’attirer, de la part du Pape, un « accueil bénévole » à leurs requêtes .

***La complexité de la situation à l’interne de l’Ordre franciscain***

Pour comprendre comment et pourquoi en un contexte tourmenté tel que nous l’avons mentionné en introduction, et pour ne pas réduire la décision de Léon X à un pur favoritisme aux frères de l’Observance, il est nécessaire de rappeler les tensions séculaires au sein de l’Ordre des Frères Mineurs. Pour clarifier la situation, il faut prendre en considération les rapports entre les diverses factions à l’interne de la famille franciscaine, et les mesures prises par les suprêmes responsables de l’Ordre. La réalité et bien plus variée de ce qui est présenté communément comme simple confrontation entre Conventuels et frères de l’Observance, comme s’ils étaient les seules troupes combattantes et opposées. La *« Ite vos »* énumère un longue série de groupes réformateurs qui chacun aspirait à sa propre autonomie.

Mais procédons par ordre. La Lettre pontificale, après avoir énuméré les divers groupements ou familles, plus ou moins autonomes (Conventuels, Observants cisalpins, Observants transalpins , Réformés soumis aux ministres Collétains, Amadéens, Claréens, Guadaloupéen et frères de l’Evangile), mentionne dans ces fractions non seulement des divisions, mais des discordes et des confrontations hostiles. Notons que la situation est considérée : *graves lites, iurgia et dissensiones.* Le plus étonnant est qu’il s’agit d’un Ordre où tous se considèrent « Frères Mineurs ». Et les motifs de ces « contestations, graves chicanes et discordes » se font : *occasione superioratum et perfectionis graduum.* Ceux qui devrait se considérer « mineurs » se confronte pour motifs de supériorité et chacun s’attribue un plus haut grade de perfection, considérant les autres comme « imparfaits » ou « moins parfaits ».

Pour surmonter ces divisions profondes à partir de l’élection du Ministre Général Egide Delfini en 1500, on présenta des thèses et propositions en vue d’unifier l’Ordre. Le nouveau responsable hiérarchique, élu au Chapitre Conventuel, s’efforça par diverses initiatives à réunifier les différents groupements. Mais ses efforts avaient provoqué uniquement des méfiances : les frères de l’Observance soupçonnaient dans ce projet une menace à leur propre indépendance. Les Conventuels de leur côté ne partageaient pas l’idée vigoureusement réformiste de son collaborateur, le Colétain Boniface da Ceva.

Le Ministre Général avait, au début de son mandat, élaboré de nouvelles constitutions pour une réforme général de l’Ordre, les *Statuta Alexandrina,* parce que ratifiés par Alexandre VI, le 13 mars 1501. Pour obtenir la réunification Delfini parcourut toute l’Europe proposant des rencontres entre les divers familles franciscaines tentant impliquer les frères de l’Observance qui en était le groupe le plus fort et de plus soutenus par les puissants de l’époque, en particulier par l’archevêque de Toledo, François Ximénez de Cisnéros qui soutenait corps et âme l’Observance en poursuivant des objectifs opposés à Delfini. Même quand Delfini tenta obtenir le soutien de la monarchie d’Espagne pour un appui contre Ximénez, celle-ci se rallia en faveur de l’Observance.

Pour réaliser son projet, le Ministre Général était secondé par un collaborateur animé de propos rigoristes de « réforme » : frère Boniface de Ceva, personnalité éminente du réformisme Colétain. Il avait lui-même élaboré le plan d’une vaste réforme pour les Provinces de Bourgogne, de l’Aquitaine et de France, par une graduelle conquête de la part des frères de sa famille de couvents qui étaient sous l’obédience de Supérieurs Conventuels. Les frères de l’Observance, eux aussi, auraient dû être attirés dans cette réforme pour atteindre la réunification de toutes les familles franciscaines en une seule « superfamille », caractérisée d’une observance plus stricte de la règle de saint François que Ceva considérait intangible. Pour atteindre son plan Ceva soutenait l’effort unificateur de Delfini en initiant une campagne réformatrice en France méridionale. Le Chapitre Provincial de Bourgogne du 18 juin 1503 imposa l’union de toutes les familles et congrégations franciscaines en soumettant les Conventuels et l’Observance à la direction des Colétains. Au Chapitre Général des Conventuels du 26 mai 1504 à Troyes, frère Boniface fur investi de la direction de la réforme en qualité de Ministre pour la Province de France et Commissaire Général pour les Provinces de Bourgogne et d’Aquitaine.

A la suite de plusieurs tentatives à convoquer les représentants de toutes les parties en cause, on se mit d’accord de réunir les différentes familles de l’Ordre en 1506. Dans ce « Super-chapitre Général » on remplaça Egide Delfini par le Conventuel Renaud Graziani. Âgé et consumé par la fatigue Delfini mourut – ironie du sort - quelques jours plus tard au couvent de l’Observance de Santa Maria Novella à Naples.

Le Chapitre nomma une commission présidé par Boniface de Ceva qui entre 1507 et 1508 élabora de nouveaux Statuts, appelés Statuts Juliens, car approuvés par le Pape Jules II. Mais le Pape retira rapidement son approbation, maintenant une attitude chancelante, une fois en faveur des Conventuels, ensuite de l’Observance. Il mit entièrement en discussion les bases même de la réforme de Boniface, et le 18 février 1510 il céda à la pression de l’Observance, annulant les Statuts précédemment ratifiés. Il se justifia en déclarant qu’ils étaient *magis extortae quam impetratae* de la part de Graziani et de Boniface. De plus il décréta que les Congrégations mineures, y compris Colétains *etiam sub Bonifacio Provinciae Franciae … ministri* fussent incorporées aux frères de l’Observance. Ceva ne céda pas, bien au contraire. Il s’entêta encore plus dans son esprit combatif. En devenant Religieux il n’avait pas changé le caractère combatif de sa précédente carrière militaire. Il fit appel au Parlement de Paris, où il tint, en janvier 1511, un vif discours contradictoire avec le Commissaire de l’Observance ultramontaine, Jean Silvestris. Les actes du débat furent publiés par lui à Paris dans *Articuli in supremo parlamento Senatu Parisiensi ad … Ludovici XII iussum … convocatis partibus duarum Observantiarum eiusdem Ordinis … exhibiti.* Ses adversaires se tournèrent vers la faculté théologique de la Sorbonne, et en 1514, la faculté se prononça en faveur de l’Observance, pendant que la procédure au Parlement de Paris était encore en cours. Entretemps (Paris 1512) Boniface de Ceva avait publié son œuvre majeur, le *Firmamentum trium Ordinum beatissimi patris nostri Francisci* qui eut un succès considérable. Il recueillait toute une série de textes sur saint François, aussi bien des écrits du saint que attribués à lui. Son but consistait à proposer les sources originales pour former une base solide au retour à ses intentions, sur l’exemple de saint François.

Par la suite Boniface s’engagea à convoquer une assemblée qui devait réunir toutes les familles franciscaines à Gand (1516) sous l’autorité de Charles de Habsbourg, roi d’Aragon et depuis peu, - il n’avait que 16 ans - , également Duc de Bourgogne. Il intervint dans les rixes franciscaines, du moins dans cette Province de France qui était sous son autorité. Ceva de son côté intervint en tant que délégué du Provincial de Cologne. A la fin des débats, le Duc proposa, dans une décision typiquement orientée au sens conciliaire, de renvoyer toute décision au Concile du Latran en cours. Boniface s’était rallié à cette proposition. Quelques mois plus tard il publia à Paris son *Defensorium elucidativum observantiae regularis fratrum minorum,* une attaque d’extrême violence contre ses adversaires de l’Observance qui avaient mis fin à tout espoir d’un accord.

Le Concile du Latran nomma une commission cardinalice, accompagnée de quatre représentants parmi les frères Mineurs. Ils devaient rédiger un texte afin de résoudre les contrastes. C’est ainsi que l’on établit un papier de base en vue de la *Ite vos.* Dans la formulation préparatoire le texte commençait par la citation correcte de la parabole des travailleurs embauchés à la vigne, selon le texte de la Vulgate : *Ite* ***et*** *vos.* A noter que parmi les signataires du texte on trouve, à côté des Cardinaux, uniquement des Réformés et trois frères de l’Observance. Frère Boniface, bien que réformé, fut le porte-parole des Conventuels. Ce fut là sa dernière bataille, car le roi François I prohibait dorénavant toute intervention de presse écrite (18 mars 1517). Boniface mourut quelques jours plus tard. A un mois de là, la *Ite vos* fut promulguée ; (on notera l’omission du **et** par rapport au texte élaboré au Concile).

Nous nous sommes penchés longuement sur les précédents qui ont amené le Pape à promulguer la *Ite vos.* Les multiples interventions de toutes les parties mettent surtout en évidence le contentieux entre les noyaux les plus consistants à l’interne de l’Ordre, à savoir entre les Conventuels et les frères de l’Observance. Les autres groupes restèrent pratiquement dans l’ombre, excepté ceux qui réussirent à avoir un certain poids grâce à des personnalités de type combatif. Ce fut le cas des Colétains qui, avec frère Boniface, ont joué un rôle de premier ordre et qui semblaient avoir cause gagnée, même si seulement pour une brève période, dans une région non négligeable, à savoir dans les trois Provinces de France. La victoire finale, si victoire il y a, appartient aux frères de l’Observance qui dans bien des pays purent compter sur un soutient puissant, tel que le Cardinal Francisco Ximenez de Cisneros et les rois d’Espagne. En France Louis XII voulut rester neutre, mais son successeur François I se plia aux exigences des adversaires de frère Bonifacio en décrétant de mettre fin à ses écrits polémiques.

La lettre pontificale de 1517 voulait mettre fin au contentieux et ramené l’union à l’intérieur de l’Ordre. De fait elle sanctionna la « victoire » des frères de l’Observance, ou du moins leur prévalence institutionnelle absolue. Mais l’histoire des Frères Mineurs, suite à la *Ite vos,* montre que les intentions spécifiques, clairement indiquées, ne donnèrent aucun résultat à une réunification. On peut donc voir dans cette Bulle « l’histoire d’une faillite ou d’une illusion », malgré les attentes des protagonistes, y compris de son principale auteur Léon X.

***Le contenu de la « Ite vos » du 29 mai 1517***

Un examen de la Bulle met en lumière les termes du contentieux et les solutions proposées en tout avantage à l’Observance. Le ton solennel de la lettre se présente comme une diatribe de la parabole des travailleurs appelés à divers moments de la journées à travailler dans la vigne, paraphrase évidemment appliquée à la situation de l’Ordre des Frères Mineurs. La vigne représente la *Religio Minorum Fratrum,* les ouvriers des divers étapes sont les différentes « générations » de franciscains ; ceux de la dernière heure (c.à.d. l’actuel, selon un topos utilisé depuis des siècles) sont les réformés. Les intentions du Pape en faveur de la réforme sont déjà clairement signalées par l’omission significative du ***et*** dans les textes préparatoires. Pour tenter de réunir tous les composants du monde minoritique tellement varié, on propose un Super-chapitre Général qui sera représenté par tous les groupes de réformés nominalement mentionnés : les *reformati sub ministris,* les Amadéens, les Claréens, les Gouadaloupéens ou *de evangelio.* Mais l’élection du Ministre Général est réservée aux « ayant voix », c'est-à-dire aux frères qui se sont ralliés à la réforme. Et c’est précisément dans le choix du suprême modérateur de l’Ordre que se trouve le vrai bouleversement ; cette fonction ne sera plus chapeauté par un Conventuel, mais se fera en alternance par un frère de l’Observance cisalpine et tans-alpine. Les deux familles continueront donc à être indépendantes grâce à une disposition complémentaire : la famille qui n’a pas la fonction de Ministre Général sera représentée au sommet par un Commissaire Général. Le bouleversement hiérarchique est aussi imposé aux Ministres Provinciaux pour une durée de trois ans ; cette charge passera des actuels Ministres Provinciaux Conventuels aux Vicaires de l’Observance. La prévalence du regroupement sous la houlette de l’Observance apparaît également dans la directive précise qui impose aux divers groupements de réformés de se rallier à l’unique Ordre de l’Observance des *Fratres Minores sancti Francisci regularis observantiae.* Par conséquence toute nouvelle réforme est prohibée. On décide également de recueillir en un unique texte les diverses Constitutions issues précédemment *pro manutenentia reformationis et regulae observantia.*

***L’insuccès des dispositions de Léon X***

L’inefficacité pratique de ce qui a été établi dans la lettre papale est confirmée par les interventions répétées qui par la suite spécifieront et corrigeront la *Ite vos.* Les Conventuels, soumis au Ministres Général et Provinciaux des frères de l’Observance en seront déliés par la Bulle *Omnipotens Deus* du 12 juin 1517, par laquelle les responsables de la famille conventuelle reçoivent le titre de « Maîtres » (Général et Provinciaux), et toute intrusion de la part de l’Observance fut prohibée. C’est ainsi que fut sanctionnée la division définitive entre les deux grandes familles de l’Ordre.

La réunification des divers groupes de réformés fut également une faillite. Chacun maintint une autonomie hiérarchique effective. Les Colétains de leur côté continuèrent à rester sous l’obédience des Conventuels tout en conservant leurs propres couvents et supérieurs.

Une autre prohibition resta également lettre morte, celle de ne plus constituer de nouvelles réformes. Dix ans plus tard déjà, le pape Clément VII donna, le 3 juillet 1528, dans sa lettre *Religionis zelus* l’approbation à un petit groupe de frères qui s’étaient séparés de l’Observance, Ce fut le début de la famille des Capucins. Pour le moment ils étaient soumis à l’autorité des Conventuels et recevront leur indépendance juridique autonome en 1618. Les Capucins n’étaient du reste pas les seuls groupes de frères qui se sont séparés de l’Observance en réclamant leur autonomie et se réfugiant sous la houlette des Conventuels. Le mouvement « réformateur+ continua donc même à l’intérieur de l’Observance et tentera toujours à actualiser une interprétation plus rigoureuse de la Règle des Frères Mineurs.

***A titre de conclusion***

La « faillite » de la *Ite vos* était programmée d’avance. Les contrastes de position qui caractérisaient les rencontres et les discussions des années précédentes le mettent en évidence. Du reste grande partie des évènements de l’Ordre, dès les premiers siècles de son histoire, se focalisait sur des problèmes de pauvreté en se référant surtout à deux prohibitions de la *Regula :* l’expropriation totale non seulement personnelle, mais aussi communautaire, et la prohibition de l’usage direct ou indirect de l’argent, quitte à introduire une justification de toute une série de fictions juridiques. Un autre élément était pourtant imprescriptible selon les propos de saint François : la « minorité » en tant que choix et partage avec les plus défavorisés de la société et de l’Eglise. Il ne semble pas que cette condition constituante de l’Ordre ait été la principale préoccupation des divers mouvements de la réforme, particulièrement parmi les frères de « l’Observance régulière ». Du reste le « retour aux origines » proclamé plus ou moins explicitement par tous les mouvements et groupes réformateurs ne pouvait être qu’une « illusion », si l’on considère le mode de vie des quinze premières années du petit groupe des premiers disciples réunis dans un esprit évangélique- littéral à la suite de saint François. Bien vite ces différents courants ont été voilé, voir occulté sous le poids de la tradition communautaire conventuelle qui éclipsa le souvenir même des choix érémitiques des premières réformes. La pauvreté même, cheval de Troyes des mouvements réformateurs, passées les premières décennies, dut être soumise à des adaptations et compromis qui risquèrent d’en vider la valeur idéale dans le choix pratique quotidien. De là l’exigence d’un continu « renouvellement » qui explique la multiforme et souvent inconciliable « réforme dans la réforme ».

Le déroulement des évènements préparatoires et successifs à la *Ite vos* ne fait pas exception à cette « logique de l’histoire ». Les origines franciscaines restèrent et restent un évènement non productible ; par contre, ce qui reste fondamentale et urgent est de vivre *secundum formam sancti evangelii.* C’est là la base normative indiquée par saint François et proposée avec force dans son *Testament.*

On aurait dû ne pas oublier le passage significatif du chapitre de la *Regula non bullata,* dédié aux *fratres predicatores : omnes fratres operibus predicent.* Ce qui fit des frères Mineurs très tôt un Ordre de prédicateurs, frères de l’Observance inclus, du moins à partir de Bernardin de Sienne. La norme de la *Regula non bullata* de « prêcher par les œuvres » signifiait et « signifie » un devoir de mettre en pratique jour pour jour les valeurs fondamentales du message évangélique, ce qui est caractérisé par les « propos » non seulement de pauvreté mais aussi de minorité qui dans la diversité des périodes et au-delà des distinctions de familles marque aujourd’hui encore notre « être franciscain »

Fr. Luigi Pellegrini, ofmcap.

CHAPITRE 2

**Eléments essentiels de théologie de la vie consacrée aujourd’hui :**

**pour une relecture de l’histoire**

1. ***L’approfondissement théologique et spirituelle de la vie consacrée a connu des saisons très fécondes grâce au Concile Vatican II et en particulier par le texte conciliaire Perfectae Caritatis. Les éléments que Vatican II propose pour un renouvellement des la vie consacrée.***

Vatican II propose cinq éléments :Le retour aux sources, à savoir au Christ de l’Evangile, le retour à l’esprit des fondateurs, la communion avec la vie de l’Eglise, la connaissance du monde moderne et le renouvellement intérieur. Dans la 16me congrégation du 16 octobre 1994, le Cardinal Bergoglio d’alors, nous rappelle que face à ce renouvellement il y a « une tension réciproque ». Les quatre tensions, encore présentes dans l’Eglise moderne sont : tension entre la famille religieuse et les fidèles qui s’affrontent avec une conception ecclésiale de communion et participation ; tension qui risque d’offusquer l’apport que la vie religieuse peut donner à l’Eglise, qui est tension entre Eglise particulière et Eglise universelle qui dans la famille religieuse se manifeste par l’universalité de l’Institut ; des communautés religieuses que la Cardinal définit par « diluées », c. à d. sans aucun engagement concret dans l’Eglise, puisqu’ »elles prétendent être tellement universelles qu’elles deviennent non-particulières ». Il soulignait aussi un risque opposé : « le particulier camouflé comme internationalisme » ; tension qui provient d’éléments essentiels du renouvellement entre le propre charisme et les nécessités du monde, et pour cela l’Eglise cherche à émettre un nouveau document après *Mutuae relationes.* Le Cardinal exhortait : « les nécessités ne doivent pas niveler malicieusement les divers charismes et ceux-ci ne doivent pas se réduire à un style particulariste qui ne permet pas de voir et de prendre en considération les nécessités » ; tension entre la vie concrète actuelle, économique, historique du monde et la dimension eschatologique. Ceci a amené à divers développements : la théologie de la libération p.ex.. Il ya tension entre service apostolique concret et message eschatologique. Ceci nous rappelle que l’Eglise est un corps vivant avec ses combats, ses crises de croissance que l’on ne peut pas renfermer dans des perfectionnismes faciles, mais tout aussi dangereuses et nocives. La tension ecclésiale ne peut se résoudre que sur un plan supérieur, une synthèse capable de comprendre, comment les polarités pourraient trouver une solution. Pour cela il faut avoir le regard fixé sur Jésus Christ et invoquer l’Esprit Saint pour recevoir la lumière dans les ténèbres de notre cœur.

1. ***L’identité théologique et ecclésiale dans l’exhortation apostolique « Vita consacrata » de Jean-Paul II (1996).***

A la suite de Vatican II de nouvelles perspectives ont approfondi la nature de la vie consacrée : la profession des conseils évangéliques appartient *indiscutablement* à la *vie* et la *sainteté* de l’Eglise. Le Pape affirme dans le fameux et vivement discuté numéro 29 : « La conception d’une Eglise composée uniquement de ministres sacrés et laïcs (…) ne correspond pas aux intentions de son divin Fondateur, comme il en résulte des Evangiles et des écrits néotestamentaires ». Il affirme implicitement que la vie consacrée appartient nécessairement, et ceci dès l’origine, à la vie de l’Eglise, voulue selon l’intention de Jésus Christ lui-même. Elle ne pourra jamais manquer à l’Eglise et en fait partie essentielle de par sa nature. Mais que veut dire : « intentions de son divin Fondateur » ? Il s’agit du problème de l’identification de la vie selon les conseils évangéliques ; identité et ecclésialité sont un même et unique thème. Ceci a susciter un fort débat entre ecclésiologues et théologiens : « L’état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques ne concerne pas *(non spectet)* la structure hiérarchique de l’Eglise, mais appartient *(spectet)* inséparablement à sa vie et sa sainteté. Le débat reste ouvert. Le Pape avait à cœur d’insister que la vie consacrée est un don du Saint Esprit. Il nous faut acquérir une nouvelle conscience concernant la préciosité de notre vocation. Il ne s’agit pas de défendre nos « droits », mais d’être reconnus à l’intérieur d’un diocèse et de l’Eglise toute entière, et de comprendre ce que nous religieux sommes essentiellement porteurs en communion avec toute la réalité ecclésiale, donc en faveur de cette réalité même, et non de nos propres intérêts.

1. ***Est-il possible de parler d’ »éléments essentiels communs » ou est-ce plus approprié de « diversité des approches » à l’état actuel de la réflexion théologique sur la vie consacrée ?***

Il n’y a pas de doute : il est plus opportun de parler aujourd’hui des approches. Le temps d’une synthèse satisfaisante qui ne tiendrait pas compte de toute la richesse en relation à la vie consacrée n’est pas mûr. Benoît XVI met l’accent sur la diversité des approches entre la *« discontinuité* *«* et la *« continuité* », la *« rupture* » et la *« réforme* ».Dans son fameux discours du 22 décembre 2005, le Pape se demandait : « Pourquoi l’acceptation du Concile a évolué si difficilement ? » En l’appliquant à nous : Pourquoi est-il si difficile de créer une unique théologie de la vie consacrée ? Et le Pape : « « Tout dépend de la bonne interprétation du Concile et , comme on dirait aujourd’hui, de sa juste herméneutique, de la juste clef de lecture et d’application. Les problèmes sont nés de deux herméneutiques : celle de la discontinuité qui a créé la confusion, et l’autre qui silencieusement mais toujours plus visible porte ses fruits ». L’herméneutique de la rupture montre que les textes du Concile ne sont pas la vraie expression de l’esprit, mais le résultat de compromis. Il est périlleux de vouloir discréditer plus ou moins implicitement les textes du Concile Vatican II. Une question sérieuse à l’herméneutique de la discontinuité : Qui peut expliciter la vérité plus profonde de « l’esprit du Concile » ? Les divers théologiens avec le risque de tomber dans un subjectivisme dangereux, peu respectueux de l’autorité du magistère ? En l’appliquant à la théologie de la vie consacrée, on affirmerait *un absolutisme du relativisme.* Dans l’instruction *Donum Veritatis* Jean-Paul II nous rappelle que « le théologien ne doit en aucune manière oublier qu’il fait partie du peuple de Dieu ; il doit donc dispenser un enseignement respectueux qui ne lèse pas la foi de l’Eglise. La liberté personnelle pour la recherche théologique s’exerce au sein de la foi de l’Eglise. L’audace qui parfois s’impose à la conscience du théologien ne peut porter des fruits et « édifier », si elle n’est accompagnée avec patience vers la maturation. Les nouvelles propositions avancées ne sont qu’un offre à toute l’Eglise. Il faut bien des corrections et de plus amples explicitations dans un dialogue fraternel avant d’arriver à l’acceptation par toute l’Eglise ».

1. ***Les situations sociales et culturelles qui aujourd’hui provoquent la réflexion sur la vie consacrée.***

Certains sociologues contemporains nous aident à interpréter notre contexte social. Le sociologue Salvatore Abruzzese a beaucoup travailler sur la sociologie de la religion, où il parle d’un *moderne désir de Dieu.* Assise en serait la capitale *hypermoderne.* « Moderne » signifie : contemporain, actuel. La philosophie parle de la mode qui a pour fondement le principe : changer pour changer, ce qui est nouveau vaut mieux que l’ancien … Ce point de vue risque de faire perdre la saine et authentique Tradition de l’Eglise, et aussi les vérités fondamentales de la Révélation. Et pour nous, consacrés, la vérité fondamentale que nos fondateurs nous ont laissé comme testament à réaliser dans l’aujourd’hui de notre histoire. Ce *désir moderne* de vouloir « le changement pour changer » conditionne encore maintenant beaucoup la vie religieuse. Il y manque le sage équilibre entre vieux et nouveau, comme le suggère Jésus en nous invitant à imiter le bon rabbin. Le sociologue américain Christopher Lasch dénonce le moi devenu *minime.* Que reste-t-il des grandes idéologies déchues, des grandes visions de gauche et de droite ? D’un côté il n’y a plus d’espoir, de l’autre côté on se renferme dans un narcissisme, même dans la vie consacrée. Les deux auteurs Miguel Benasayag et Gérard Schmit nous parlent d’une époque de *passions tristes.* On espère plus rien de l’avenir, car il fait peur : crise économique, troisième guerre mondiale, catastrophe atmosphérique Zygmunt Bauman nous fait réfléchir : Nous sommes dans un temps d’identités *liquides,* d’amours *liquides,* de relations *liquides,* et par conséquence d’alliances consacrées *liquides.* On est passé d’une notion exclusive (la vocation concerne les religieux, sœurs et prêtres) à une notion inclusive : Tous sont appelés… Cette « inclusion » peut cacher des dangers et faire naître une confusion des rôles. Être appelé au sacerdoce, à la vie consacrée ou être laïc fidèle est au fond la même chose. S’ensuit que, si je vit une crise de la vie consacrée, soit je peut devenir prêtre, soit je peut me marier… La vocation est devenue fragmentée (on parle de vocation au lectorat ; vocation à rester à l’oratoire … ). Par cette fragmentation on a perdu la signification et la persévérance. On assiste à la sécularisation de la vocation. Cela a provoqué une confusion de certains aspects et l’avantage de pouvoir dialoguer. Nous, les personnes consacrées, avons le devoir de mieux préciser notre identité ecclésiale. Il nous faut repenser l’obéissance, la chasteté et la pauvreté et non pas nous renfermer devant les provocations de l’histoire. La crise économique nous oblige à repenser le vœux de pauvreté ; face à l’idéologie du gender repenser le vœux de chasteté et face aux instances du subjectivisme, de *l’absolutisme du relativisme*  le vœux de l’obéissance, en plus la crise de la paternité et de l’autorité. Voilà le défit pour repenser les trois vœux et les fondements théologiques de la vie consacrée.

1. ***Nous nous sommes rencontrés pour nous mettre en route ensembles en passant par une purification de la mémoire des moments difficiles de l’histoire franciscaine. A partir de ce qui a été dit sur la théologie de la vie consacrée, quels sont les parcours qui peuvent favoriser ce processus ?***

Voici un décalogue qui présente des parcours d’espérance.

-1° La ***fragilité.*** Souvent diabolisée, elle reste pourtant le premier parcours à suivre. C’est un aspect important de la vie de *minorité franciscaine,* la voie de l’humilité et de la faiblesse. « Il m’a dit : ma grâce te suffit : en effet, la force se manifeste pleinement dans la faiblesse. Volontiers, je me vanterai de mes faiblesses, pour que demeure en moi la puissance du Christ. Voilà pourquoi je me complais dans mes faiblesses, dans les outrages, les persécutions, les angoisses souffertes pour Christ : en effet, c’est quand je suis faible que je suis fort » (2 Cor 12,9). Je ne voulais pas dénoncer un problème, mais proposer un impossible parcours pour être fragiles et persévérants. La persévérance a toujours été fragile, et le sera toujours, car dans cette fragilité, il est possible d’expérimenter la foi en Dieu et la miséricorde et la puissance de Dieu.

-2° La ***persévérance.*** C’est la voie géniale pour garder notre identité. Elle n garde pas seulement l’alliance avec Dieu, avec les frères et avec l’Ordre, mais notre identité même. Prenons le texte de Carla Corbella : *Résister ou s’en aller.* Elle parle de ce problème. Et surtout l’article de Klaus Demmler : *La décision irrévocable. Réflexions sur la théologie du choix de vie.* Il suggère de persévérer comme on garde et défend pleinement soi-même au cours de l’histoire. C’est ça la vie de sainteté dans la plénitude de notre originalité.

-3° la ***réconciliation.*** Réconciliation *ad intra* et *ad extra. Ad extra :* Avec celui qui nous a quitté, parce qu’il arrive que l’on efface ceux qui nous ont quittés, tandis que eux nous proposent une vérification opportune de l’authenticité de notre vocation. Se réconcilier avec qui nous a quitter nous permet de consolider notre propre vocation. Et surtout nous réconcilier *ad intra*: avec ceux qui sont restés, ceux que l’on pourrait définir « les non-persévérants persévérants », c'est-à-dire ceux qui non pas eu le courage de parti, qui se sont « nidifiés » dans le couvent (cfr. les études de G.M. Rulla, F. Imoda, A. Cencini). Avec eux aussi il faut se réconcilier, car ils ont provoqué et provoquent tant de rage et de tension au sein de la communauté.

-4° le ***oui aux origines.*** Réfléchir théologiquement sur l’importance de la mémoire du « oui ». Souvent il nous échappe à cause de l’histoire, à cause du « changer pour changer », de l’oubli ou de vouloir chercher du nouveau. Il ne faut pas oublier ce que René Voillaume nomme *le deuxième appel* Il s’agit d’un parcours stimulant à réaliser absolument.

-5° la ***valeur inestimable de la consécration.*** Faut-il l’archiver ou est-il possible de parler d’excellence dans la vie consacrée ? Prenons à cœur la voie ouverte par Von Balthasar et approfondie par Msgr. Paul Martinelli, où l’on parle « d’excellence réciproque » : pour chaque état de vie proposé dans *Christifideles Laici 55 :* « Dans la communion de l’Eglise les états de vie sont liés entre eux à être ordonnés l’un à l’autre ». L’état des laïcs étant une excellence pour la prêtrise et la vie consacrée ; la vie consacrée comme excellence pour les laïcs et la prêtrise ; la prêtrise comme excellence pour la vie consacrée et le laïcat. Voici une page de la théologie encore à écrire.

-6° ***de la liminalité à la paternité.*** José Cristo Rey Garcia a étudié à fonds l’actuelle situation de la liminalité. Aujourd’hui la vie consacrée se trouve dans la situation de liminalité soit à l’intérieur qu’en dehors de l’Eglise. Les mouvements sont à la mode, et nous nous trouvons comme archivés. Certains, au sein de l’Eglise, nous répètent que nous ne sommes plus assez incisifs. Alors l’un se fâche, l’autre pense qu’on peut supprimer ou alors accepter une situation de paternité. Rappelons-nous ce que les Bénédictins nous ont fait : quand naquit François d’Assise, les Bénédictins nous ont ouvert la voie, nous ont donné des couvents, ils nous ont bénis, ils nous ont paternellement révélés : maintenant c’est à vous … Pourquoi ne pas prendre la voie de la paternité et de la bénédiction, attentifs, en même temps, à la sauvegarde de notre identité ?

-7° ***la voie de liberté authentique*** (Martinelli). Trop souvent on confond liberté avec libéralisme. Il faudrait retourner à ce grand concept de liberté chrétienne proposé par Benoît XVI. Il y a une liberté capable de se jouer de tout, une liberté en mouvement comme dit Von Balthasar dans sa prospective de théologie « dramatique ». Trop vite et trop souvent nous oublions, nous consacrés aussi, qu’à un certain point, la liberté s’épuise, parce que nous vieillissons, nous tombons malade, nous mourons. Aujourd’hui nous vivons un mode de liberté que nous pourrions définir « conservatif », c'est-à-dire une obsession qui nous fait croire que l’on aura toujours le temps pour s’en jouer. Ce jour pourrait ne jamais arriver. Cela vaut pour le discernement initial, comme pour discerner le passage d’un second appel, quand il faudra risquer quelque chose pour conserver la beauté et le sens de notre consécration.

-8° ***la vérité de l’amour.*** Citons le philosophe français A. Finkielkraut. Il a eu le courage d’écrire, en 2011, dans un contexte français contemporain sécularisé et hypermoderne : *L’amour est pour toujours, ou alors il n’est pas (Et si l’amour durait).* Dans un interview il affirma : « Nous sommes entrés dans l’ère du provisoire : nos engagements ne nous engagent plus ; la durée est substituée par l’intensité. L’intensité est devenu le critère, et non l’amour, ou au moins on entretient de l’amour que l’intensité amoureuse. Mais au fonds nous savons obscurément que renoncer à la durée équivaut à renoncer à l’amour. Dire : « je t’aime » équivaut à dire : « je t’aimerai », équivaut à parler à la fois au présent et au future en même temps, à se soustraire au flux du temps. Chaque déclaration d’amour est une déclaration d’éternité. L’amour est une aventure obstinée, on l’a presque oublié, mais pas tout à fait. Voilà pourquoi je défie une morale qui ferait de l’amour son unique critère, à plus forte raison qu’aujourd’hui de l’amour nous semblons ne vouloir maintenir que l’intensité D’autre part je ne voudrais pas trop accuser notre époque, car la nostalgie et le désir de la durée restent malgré tout très forts et profonds ». Il semble que nous n’avons plus le courage d’affirmer ce que Finkielkraut veut dire par force. Nous pensons plutôt à des parcours de vie consacrée à temps (Corbella). Nous devons retrouver le courage de dire que l’amour est pour toujours ou n’est pas.

-9° ***le martyr blanc.*** Nous devrions relire le passage du martyr rouge au martyr blanc au quatrième siècle. Persévérer aujourd’hui dans cette situation si fragile, dans laquelle, si tu quittes la fraternité, si tu changes d’Ordre ou état de vie, personne ne t’arrête, au contraire, on t’organise une fête. Aujourd’hui, la persévérance est à repenser comme un martyr blanc et non comme gratification, mais comme estime intelligente de cette vie cachée, de cette eau secrète, ce canal d’Ezéchiel sous Jérusalem qui aujourd’hui encore donne substance à l’Eglise.

-10° ***l’espoir.*** Issu du cœur de la persévérance. Reprenons la *Spe Salvi* de Benoît XVI. Tu verras comment la persévérance dans la vie consacrée est une voie d’espérance. A l’occasion du congrès international de la vie consacrée Timothy Radecliffe écrit : *Passion pour Christ, passion pour l’humanité* et dit : «  comment pouvons-nous, religieux et religieuses, être signes d’espérance dans ce monde si fragile ? Un manière est chercher à accueillir avec joie notre avenir incertain ; nos vœux sont un engagement publique à rester ouverts au Dieu des surprises qui bouleverse tous nos projets pour l’avenir, et nous demande de faire ce que nous n’avions jamais imaginé de faire, par exemple, rester en communion dans les divers familles en une journée comme celle qui a été célébrée ».

Fr. Alceo Grazioli, Tor

**Pour le partage en groupe**

1. **Objectif**

L’objectif principale est le partage « à chaud » de certaines considérations concernant les deux approfondissements : historique et théologique.

1. **Thèmes spécifiques**

Pour une discussion ordonnée, il est important de se concentrer sur les points suivants :

* Réactions principales concernant les données historiques et leurs motivations.
* Réactions principales concernant les données théologiques et leurs motivations
* Eventuelles propositions émergées dans les interventions

1. **Modérateur et secrétaire**

Prévus pour chaque groupe. Le secrétaire se limitera aux trois points indiqués pour la mise en commun en aula.

1. **Groupes**

Le nombre de ceux-ci correspondra au nombre des participants. Trouver la meilleure solution ----pour donner à tous la possibilité d’intervenir, ne pas avoir trop de secrétaires pour le rapport final, rester dans les temps restreints que nous avons à disposition

**Ite vos III**

**VOCATION ET MISSION DES FRÈRES FRANCISCAINS**

**DANS L’ÉGLISE ET LE MONDE CONTEMPORAIN**

En 2017 nous commémorons le cinquième centenaire de la Bulle papale *Ite vos* qui a définitivement séparé les deux branches principales de l’Observance et des Conventuels, à la suite d’une longue période de conflits et divisions dans l’Ordre Franciscain. A la même époque nous assistons à la Réforme Protestante créée par Martin Luther avec ses thèses affichées au portail de l’église de Wittenberg.

Comment allons-nous, en tant que franciscains, relire ces moments de l’histoire, surtout en ce qui concerne la nôtre ? Reprenons ce que le Pape François nous exhorte dans sa lettre apostolique sur la Vita consacrata du 28 novembre 2014.

« Le premier objectif est : *considérer le passé avec gratitude.* Chaque Institut provient d’une riche histoire charismatique. A ses origines il y a l’action de Dieu qui, par son Esprit, suscite des personnes à suivre plus strictement Jésus Christ et de traduire l’Evangile en une particulière forme de vie, à lire les signes des temps avec les yeux de la foi et répondre avec créativité aux nécessités de l’Eglise. Cette expérience initiale s’est développée par la suite, impliquant d’autres membres dans de nouveaux contextes géographiques et culturels, donnant ainsi vie à de nouveaux modes pour actualiser le charisme, à de nouvelles initiatives et expressions de charité apostolique. C’est comme la semence qui devient un arbre qui étend ses branches.

Chaque famille charismatique devra se rappeler ses débuts et son développement historique pour remercier Dieu d’avoir offert à l’Eglise autant de dons qui la rendent belle et préparée pour accomplir toute bonne œuvre (cf. *Lumen gentium12).*Relire sa propre histoire est indispensable pour maintenir vive sa propre identité et pour ressouder l’unité de la famille, pour donner sens à l’appartenance de ses membres. Il ne s’agit pas de faire de l’archéologie ou de cultiver une nostalgie inutile, mais de parcourir la voie des générations passées pour en recueillir l’étincelle d’inspiration, les idéaux, les projets, les valeurs qui ont poussé les Fondateurs et Fondatrices et leurs premiers membres. C’est aussi le moyen pour prendre conscience du comment le charisme a été vécu au long de l’histoire, quel créativité a eu un effet libérateur, quelles ont été les difficultés et comment elles ont été vaincues. On découvrira des incohérences, fruit de la faiblesse humaine, et même l’oubli de certains aspects essentiels du charisme. Tout est instructif et permet de devenir appel à la conversion. Relire la propre histoire c’est rendre louange à Dieu et le remercier de tous ses dons. (I,1)

Nous pouvons interpréter notre passé à la lumière de l’expérience d’Israël qui fonda sa foi dans la relecture de son propre parcours, faisant mémoire de ce qu’il a vécu au temps ou il découvre la présence de YHWH. Quand Moïse demande que Dieu lui montre sa gloire, Il lui répond qu’il ne pourra Le voir que de dos, quand Il aura passé (Ex. 33,23).

Quelle mémoire du propre passé, quel avenir, vivant le *kairos* du présent, le mouvement franciscain peut-il avoir ?

Ce sont principalement les communautés franciscaines d’Assise qui ont provoquer cette ré-évocation. Tout est parti d’Assise, de son « citoyen » François. Comment repartir d’Assise, de François avec sa proposition radicale et évangélique, de « l’homme universel », capable de parler encore à l’homme d’aujourd’hui ?

***Maintenir la mémoire***

Parcourant notre histoire, il faut reconnaître qu’elle a été marquée par bien des conflits causées par moult incompréhension entre idéal et réalité, entre le souvenir du père et les exigences de l’histoire vécue par ses disciples. Il faut admettre que nous avons fait des erreurs dans les deux sens concernant la charité réciproque cédant aux suspicions, préjudices, conflits, dissensions, clameurs et scandales.

Un idéal qui devait continuellement s’attacher à la personne de saint François oscillant entre la *Règle* et le souffle de son *Testament.* La *Regula bullata,* fruit de l’évolution de l’identité d’une *fraternité* devenu *Ordre ;* le *Testament*, parole précieuse laissée en héritage à ses frères « un souvenir, une monition, une exhortation et mon testament que moi, petit frère François vous fait, mes frères bénis » (Test. 34 ; FF 127).

Tout est parti de là. C’est le « mythe des origines « , comme on dit aujourd’hui, qui accompagne l’histoire franciscaine tant bien et que mal. Avec une consigne sans équivoque : « Et à tous mes frères, clercs et laïcs, je commande fermement ne rien ajouter d’explications à la règle ni à ces paroles disant « il faut les comprendre ainsi », mais comme le Seigneur m’a donné de dire et d’écrire cette règle et ces paroles, avec simplicité et pureté, ainsi vous, observez-la avec simplicité et pureté, sans commentaires cherchez à la comprendre jusqu’à la fin (Test. 38-39 ; FF 130).

Comment vivre la consigne de ces paroles dans une histoire qui évolue, qui pose des questions qui demande des réponses convaincantes, qui exige des propos pertinents.

La croix et le délice de l’héritage de frère François nous semblent contenus dans la tension de ne pas pouvoir répéter une expérience personnelle (« le Seigneur donna à moi, frère François ») et de son vécu dans la complexité de l’histoire.

Nous savons que la question se posa dès le début de l’Ordre. A plusieurs reprises le Siège Apostolique fut sollicité pour tenter de trouver une médiation entre la *Règle* et le *Testament.* La réponse fut donnée selon l’atmosphère culturel du temps et la *Règle* comme mode de vie (« la Règle et la vie des Frères Mineurs consiste à observer les saints Evangiles ») devint une loi rigide de vivisection, de préceptes et obligations plus ou moins graves ; reste le  *Testament,* référence d’une mémoire sans valeur légale (cf. Bulle *Quo elongati, 1230)* qui maintint la force d’une parole consignée et à observer.

L’effort assidu de frère Bonaventure de Bagnoregio à la recherche d’une solution capable de donner un programme de vie à un Ordre qui s’est répandu démesurément, toujours plus cléricalisé, s’efforçant sur le front pastoral de son temps, trouvant les motivations théologiques pour pouvoir exister à la nouveauté d’un Ordre mendiant en proposant la personnalité de saint François, *pater seraphicus,* comme but à la voie de sainteté et miroir pour ses héritiers, appartient à notre histoire..

Cet effort assidu et concret du programme bonaventurien pour offrir le juste dosage entre charisme et institution, une continuelle recherche d’équilibre oscillant dans l’un ou l’autre sens, a toujours vibré dans notre Ordre.

Et c’est notre effort à trouver la voie entre les questions de l’histoire et la mémoire de saint François : une voie parcourue de manière particulière par la *Communauté de l’Ordre* en premier, et le groupe des *zelatores regulae* ensuite. Nous pouvons considérer cette voie comme une pluralité dans la diversité qui n’a jamais été capable de maintenir l’unité harmonique, construisant des parcours souvent conflictuels, se séparant finalement dans des voies autonomes, tout en maintenant l’appartenance à un unique père fondateur.

Ce fut une histoire pénible. L’unique raison des conflits consistait dans l’interprétation de la pauvreté, par laquelle se focalisait toute la question : *vivre le Saint Evangile.* Ce devint le signe essentiel de la propre identité. Et ce fut aussi l’opposition dramatique avec le Siège Apostolique mettant en discussion l’horizon ecclésiologique même (cf. Jean XII et Michel de Cesena).

La *Chronique des 24 Généraux,* écrite dans la dernière décennie du 14me siècle, au lendemain de la terrible peste noire, influença fortement la qualité de vie des Ordres religieux, et d’une manière conciliante on rassembla le souvenir de l’histoire de sainteté de tant de frères, disciples de saint François, de ces témoins qui avaient donné leur vie en tant que martyrs. La Chronique ne nia point les difficultés, mais pourquoi ne pas voir plutôt ce qui unit à ce qui divise ? Ave Qohélet (l,9) nous pouvons dire : « Rien (ou peu) de nouveau sous le soleil », ce soleil que Dieu fait se lever sur les bons comme sur les méchants ! (Mt 5,48).

La sainteté de Bernardin de Sienne et des autres colonnes de l’Observance : Jean de Capistran, Jacques de la Marche et Albert de Sarteano, qui on sut répondre aux nouvelles demandes d’un monde qui exigeait non seulement une réforme, mais un renouveau profond à la racine anthropologique et évangélique, appartiennent à l’Eglise et à l’Ordre tout entier. La nouveauté de leur action consistait une fois de plus à concilier l’ermitage et la ville, à l’exemple de saint Antoine de Padoue et des origines de l’Ordre ; demeurer dans des lieux de silence pour parler plus efficacement aux gens sur les places urbaines.

Le don de leur mémoire nous rappelle que la prédication et l’annonce de la Parole de Dieu sont devenu partie constituante de l’identité apostolique franciscaine dès les débuts, comme nous le rappellent le chapitre 17 de la RnB et le chapitre 9 de la RB. Cette activité de la Parole commença à refleurir avec vigueur dans les villes, suscitant de remarquables conversions intérieures et de nombreuses vocations à la suite de Jésus Christ et de saint François. Ce « retour en ville » recueillait des dynamiques mêmei économiques en créant les Monts de Piété pour redonner dignité à la peine de tant de personnes. Est-il différent aujourd’hui le cri des pauvres dans nos périphéries face à notre histoire où la finance et le mammon semblent être la loi victorieuse d’un développement qui fait violence à notre mère terre ?

La sainteté de Bernardin n’a donc pas empêché des parcours diversifiés. Comme la première expérience des Frères Mineurs avait rencontré la faveur des villes en s’en enracinant dans les institutions civiles y insérant l’intuition franciscaine, ainsi le nouveau programme de l’Observance a su rencontrer la faveur et l’appui des monarchies européennes, des Seigneuries italiennes et des pouvoirs locaux toujours plus puissants face à la précédente *Res publica christiana.*

C’est le développement vainqueur qui mena à la Bulle Papale *Ite vos* du 29 mai 1517. C’est le point d’arrivée d’une histoire mouvementée, point de non retour à d’ultérieures solutions et compromis pour arriver à une unité dorénavant impossible. C’est admettre un franciscanisme différent de la forme dite *Communitas* médiévale. Il faudra une réforme qui se réalisera plus tard.

L’Observance a eu le moyen de restreindre en unité la symphonie des parcours réformistes issus en divers lieux géographiques de la chrétienté d’alors avec des accentuations diverses. Un franciscanisme qui reprenait l’idéal de la plus haute pauvreté en tant qu’identité charismatique avec le risque de ne pas vivre autant *la Minorité* que saint François rêvait.

Historiquement nous avons interprété les réformes comme un « jeu » d’oppositions et de séparations conflictuelles. De même pour la « belle et sainte réforme des Capucins », après la reconnaissance juridique de l’Observance. Evidemment la « légalité » de la primauté et le droit au sceau de l’Ordre ne suffisait pas à freiner l’utopie franciscaine.

L’idéal de saint François : Rêve ou utopie ? Il convient de se rappeler l’élan du départ. La possibilité que le rêve soit une utopie, un don à l’histoire, et non une chimère impossible. Ainsi le voit le Saint Père dans sa lettre pour l’année de la vie consacrée :

« Je ne m’attend donc pas que vous teniez vives des « utopies », mais que vous sachiez créer « d’autres lieux » où l’on vit la logique évangélique du don de soi, de la fraternité, de l’accueil de la diversité, de l’amour réciproque. Des Monastère, Communautés, Centres de Spiritualité, Citadelles, Ecoles, Hôpitaux, Maisons familiales et tous les lieux qui ont donné naissance à la charité et la créativité charismatique, et donneront encore naissance à d’ultérieures créativités et deviendront ainsi le levain à une société inspirée de l’Evangile, la « ville située sur la montagne » qui di la Vérité et la puissance de la Parole de Jésus » (II,2)

Pourquoi ne pas considérer la pluralité des « voies » parcourues au long de l’histoire franciscaine comme une richesse dans la diversité ? Pourquoi ne pas dépasser l’idéologisme franciscain pour savoir qui a été et est le plus fidèle aux propos de saint François, pour ainsi recueillir la symphonie des idéaux qui reviennent à animer les propos chrétiens en récupérant les sources originelles ?

« Ecclesia semper reformanda », « Ordo semper reformandus”. La symphonie des diversités exige une nouvelle vue de l’histoire interprétée selon les codes conflictuels en accueillant l’exhortation qui nous vient du Pape François dans son *Evangelii gaudium* (229-230).

Si la pauvreté nous a séparés, pourquoi ne pas récupérer la minorité comme signe d’unité, un patrimoine é revivre aujourd’hui : « Et les frères doivent être heureux de vivre parmi les personnes qui comptent peu, qui sont méprisées, les pauvres et les faibles, les infirmes et lépreux et les mendiants au long des routes » (RnB IX,2 ; FF 30).

L’histoire qui suit la réforme tridentine est aussi la nôtre. On la désigne parfois comme une période de stagnation, de systèmes rassurés et rassurants qui a produit une stabilisation excessive.

Si l’historiographie franciscaine érudite rappelle les contrapositions idéologiques entre familles franciscaines revendiquant une légitime ascendance à un fondateur toujours plus éloigné de leurs racines historiques, il faut aussi admettre que l’on trouve le don de sainteté de tant de frères des 17me et 18me siècles : de saint François Solano (+1610) à saint Laurent de Brindisi (+1619), saint Joseph de Copertino (+1663), Charles de Sezze (+1670), Ignace de Laconi (+1701), François Antoine Fasani (+1742), Léonard de Port Maurice (+1751), juste pour en nommer quelques-uns du vaste champ des témoins qui ont vécu l’idéal absolu de l’Evangile. Si la sainteté est la mesure d’une passion, nous constatons que malgré une soi-disant apathie se bornant dans des schémas rigides de contraposition, nous avons eu le privilège du don de frères passionnés.

Le maintien de cette passion nous a permis de survivre à la « tempête » de la Révolution Française avec ses changements sociaux, ecclésiaux et culturels tragiques, période de bouleversements radicaux, mais aussi bénéfiques qui a permis de retrouver les racines purifiées dans la reconstruction au cours du 19me siècle, grâce à l’intuition et à la force des idéaux tels que Bernardin de Portogruaro (1822-1895), Bonaventure Soldatic (1827-1895), Bernard Christen d’Andermatt (1837-1909).

Nôtre est aussi l’histoire de l’engagement missionnaire qui s’est incarné dans les divers Ordres franciscains et que toute famille franciscaine a vécu dans son ensemble. C’était un désir intense dans la vie de François, Claire et Antoine, destinés à être missionnaires, chacun dans le milieu où Dieu l’appelait. Ce fut l’histoire qui dès les origines a poussé les frères vers les terres lointaines à annoncer la Bonne Nouvelle, souvent en sacrifiant leur propre vie. L’histoire capable de concevoir la richesse des cultures locales tout en apportant la nouveauté de l’Evangile. Histoire qui nous provoque particulièrement aujourd’hui, surtout dans les pays de l’ancienne chrétienté où la demande de Dieu semble s’évanouir ou être suffoquée dans une galaxie loin de toute racine chrétienne. Quel héritage nous propose saint François pour le maintien de son témoignage passionné de l’Evangile ?

***Fratres, dum tempus habemus operemus bonum***

A propos nous avons dit : notre histoire, sans prétendre en avoir l’exclusivité, mais comme dit la Sainte Ecriture : « Au Seigneur notre Dieu la justice, à nous le déshonneur » (Bar 1,15). Nous ne pouvons rien prétendre, mais comme notre Père Séraphique nous exhorte, ne gardons rien pour nous, mais restituons tout à Dieu, donateur de tout bien. Tout ce qu’il y a eu de beau et de bien – et c’est beaucoup – appartient à Dieu. « Restituons au Seigneur très haut et suprême tous les biens, et reconnaissons que tous les biens lui appartiennent et rendons lui grâce pour tout, car de lui vient tout bien » (RnB XVII,17 ; FF 49).

Le rappel que nous avons proposé n’est qu’un « souffle » par rapport à la complexité et la richesse de l’histoire, habitée par le péché, mais aussi de personnes qui ont témoigné une passion pour Jésus Christ, pour le Royaume de Dieu déjà présent au milieu de nous, mais pas encore tout à fait, aussi pour saint François.

Le rendez-vous de 2017, à 500 ans de la *Ite vos* est le *kairos* pour passer outre à la fragmentation d’une identité où tous veulent se reconnaître. Ce n’est plus le moment de « l’idéologie franciscaine », mais de passions à susciter, pour que dans le rappel de saint François Jésus soit encore aimé passionnément. Ne disons pas : « les temps sont mauvais » (Eph 5,15) : c’est le temps qui nous est donné, et dans ce *chronos* qui passe, il nous est donné le *kairos,* signe de notre histoire.

En tant que croyant, l’expérience des disciples d’Emmaüs est aussi la nôtre (Lc 24, 13-35) : tristes ils retournèrent au lieu amère de leur désillusion jusqu’au moment où ils rencontrèrent un compagnon en la personne du pèlerin Jésus qui leur laissa le signe de la parole et du pain. Pauvres signes, mais capables de réchauffer leur cœur de retourner à Jérusalem dans la joie.

Frère François voulut aller chez le « seigneur pape Innocent » pour avoir le sceau de la mère Eglise romaine. Le programme du cheminement vers l’an 2017 prévoit de retourner vers le « seigneur pape François » pour être envoyer une fois encore et être confirmer que le rêve de l’homme d’Assise François de Bernardone, frère et saint François, est encore et toujours capable de régénéré l’humanité et de dire qu’être disciple amoureux de Jésus est beau et qu’il en vaut la peine de vivre pour cela.

Notre Père Séraphique nous confie la liberté des fils de Dieu : « Ainsi, étendu à terre, après avoir déposé son habit de jute, il leva les yeux vers le ciel, selon son habitude, totalement tendu vers la gloire céleste en couvrant de sa main gauche la plaie du côté pour qu’on ne la voie pas, et dit à ses frères : « j’ai fait ma part ; la vôtre, le Christ vous l’enseignera » (LM 14,3 ; FF 1239)

« Voilà pourquoi, nous tous frères, gardons-nous attentivement pour que sous aucun prétexte de quelque récompense ou œuvre à accomplir ou de quelque soutien nous risquions de nous perdre ou de détourner notre pensée et notre cœur du Seigneur.. Mais dans la sainte charité qui est Dieu, je prie tous les frères, soit ministres, soit tous les autres, d’éloigner tout empêchement et de laisser de côté toute préoccupation et perturbation et de s’engager à servir, aimer, honorer et adorer le Seigneur Dieu d’un cœur pur. C’est ce qu’il demande au dessus de toute chose » (RnB XXII,25-26 ; FF 60) Fr. Lucien Bertazzo, ofmconv.